Orientation d'Aménagement et de Programmation n°1

a) Principes d'organisation

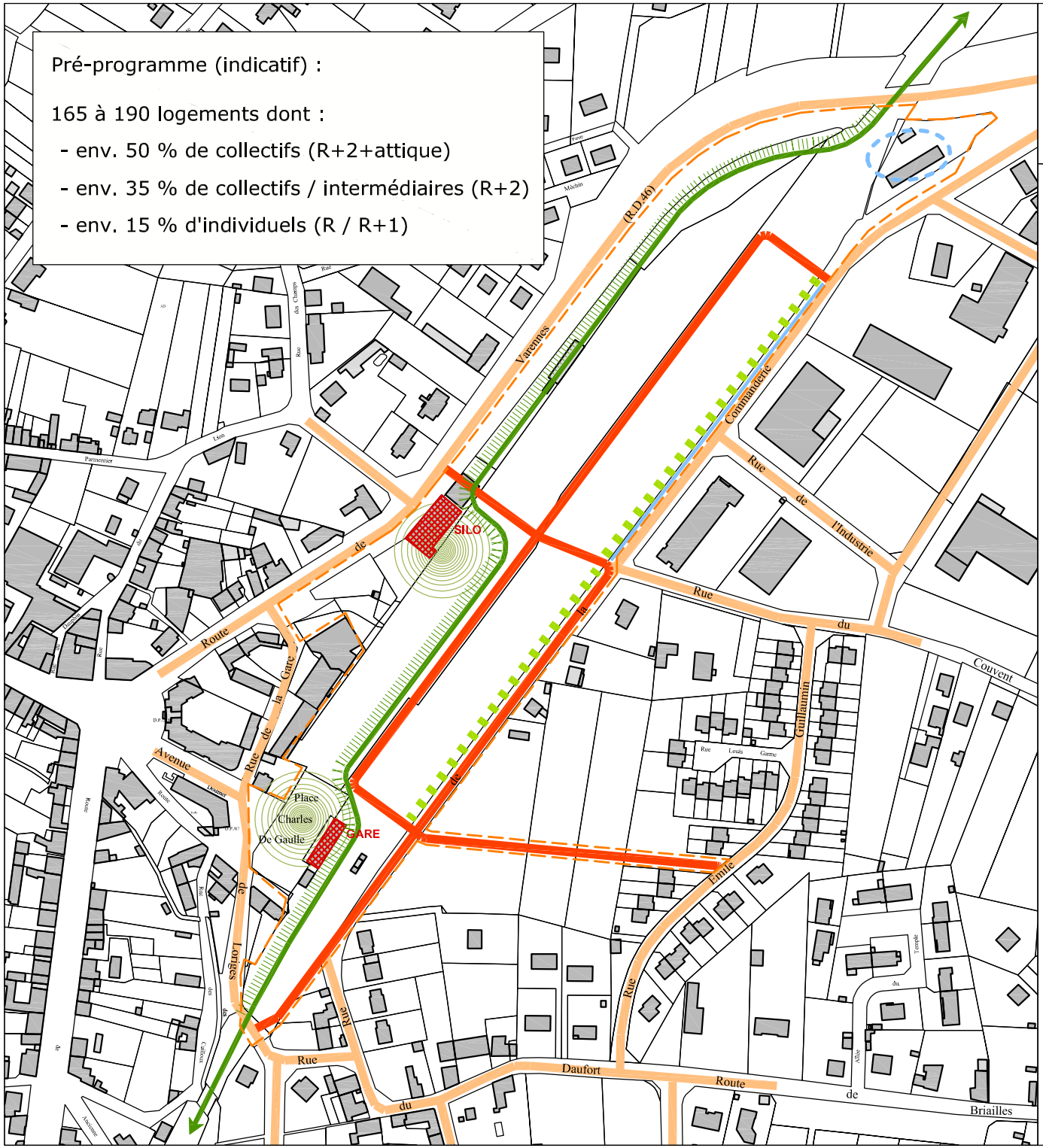

LEGENDE

- Périmètre de l'OAP
- Constructions existantes à préserver et à mettre en valeur
- Projet de voie verte : liaison douce et espaces paysagés d'usages communs
- Principe de linéaire boisé, support d'une continuité écologique à créer
- Principe de voie de desserte traversante
- Principe de raccordement au réseau viaire existant (maillage)
- Principe d'espace public majeur
- Le talus sera planté de sujets d'essences locales de hauteurs variées de manière à constituer différentes strates
- Remise à ciel ouvert de l'ancien ruisseau
- Création d'un espace paysagé de type plaine humide

MORPHOLOGIE URBAINE

Les constructions ne dépasseront pas un maximum de 4 niveaux de plancher. Le secteur devra également comporter des constructions plus basses afin de créer une hétérogénéité. Toutefois, les différences de hauteurs trop importantes entre bâtiments contigus (exemple: une maison individuelle accolée à un immeuble collectif) sont à proscrire.

ESPACES LIBRES

La majeure partie des espaces libres aménagés à l'échelle de l'ensemble du secteur constituera divers supports de biodiversité (espaces de pleine terre, plantés ou végétalisés ou espaces en eau).